



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt : **94420042.7**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47D 13/02**

⑱ Date de dépôt : **10.02.94**

⑳ Priorité : **11.02.93 FR 9301954**

⑦② Inventeur : **Allegre, Jean Paul**
41 rue Edouard Martel,
Zone Ind. la Chauvetière
F-42013 Saint Etienne Cédex (FR)

㉑ Date de publication de la demande :
17.08.94 Bulletin 94/33

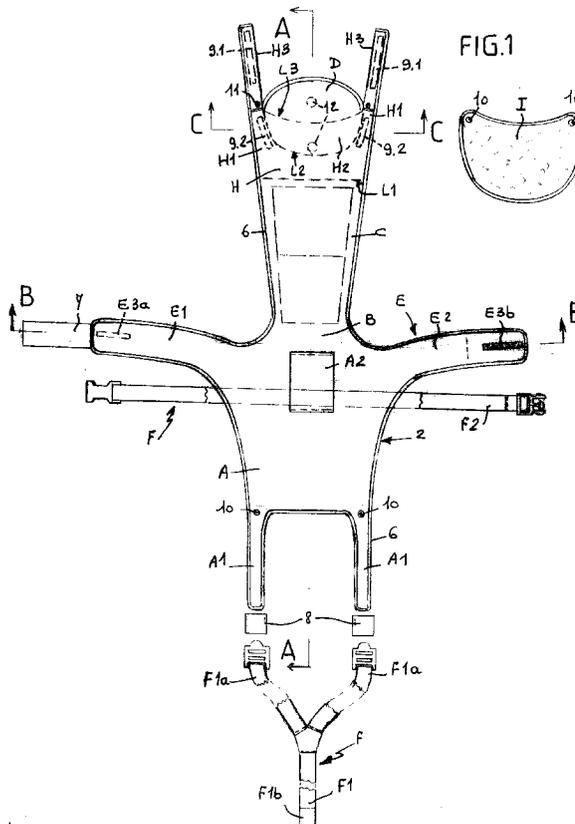
㉒ Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI NL PT SE

⑦④ Mandataire : **Dupuis, François**
Cabinet Laurent et Charras,
3 Place de l'Hôtel-de-Ville,
BP 203
F-42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

㉓ Demandeur : **ALLEGRE PUERICULTURE S.A.**
41, rue Edouard Martel,
Zone Industrielle de la Chauvetière
F-42013 Saint Etienne Cedex 2 (FR)

⑤④ **Porte-bébé.**

⑤⑦ Le porte-bébé est remarquable en ce qu'il comprend une ossature (2) conformée monobloc présentant différentes zones successives, susceptibles de constituer une partie dossier (A), une partie formant siège (B), une partie formant appui ventral (C) se prolongeant à partir d'une première ligne de pliure (L.1) par un rabat articulé (H) pour autoriser l'engagement aisé du bébé, ledit rabat étant agencé avec des formes définies par des lignes de pliures complémentaires (L.2 -L.3), dont l'une des formes constitue une tête (D), ladite ossature comprenant en outre une partie formant ceinturage latéral (E) réglable pour s'adapter à la morphologie du bébé et assurer son maintien, et en entourant la partie formant appui central (C), des sangles d'attache et de liaison (F) étant disposées par rapport à certaines zones pour permettre le port ventral du porte-bébé, ladite ossature étant ainsi agencée pour autoriser le port du bébé dans différentes positions par rapport au porteur.



L'invention se rattache aux secteurs techniques des équipements permettant à une personne de transporter un bébé en bas âge en appui ventral ou dorsal.

Il existe sur le marché déjà de nombreux porte-bébés, mais on constate très régulièrement des difficultés importantes rencontrées par les personnes pour d'une part, mettre en place le porte-bébé sur soi et surtout la difficulté pour y insérer le bébé. En effet, les porte-bébés existants sont d'accès et d'introduction peu faciles et très souvent les jeunes mamans sont obligées de se courber vers l'avant après avoir posé leur enfant sur un lit ou similaire puis, dans une opération peu pratique, les amener à elles progressivement, pour les introduire dans les porte-bébés. Elles doivent ensuite se relever et eu égard au poids des bébés, qui est loin d'être négligeable, même à quelques mois, les différents mouvements sont pénibles et peu pratiques.

En outre, un autre inconvénient réside dans le fait que les porte-bébés existants ne sont guère adaptés pour permettre de multiples positions du bébé par rapport au porteur, et en tout cas avec toutes les conditions de confort et de sécurité nécessaires.

Un autre inconvénient réside dans le fait que les porte-bébés sont réalisés à partir d'une armature textile très lâche qui a tendance à s'affaisser naturellement en cas de non utilisation. Cela entraîne, de part la contexture textile, une quasi absence de moyens de protection anti-chocs.

Un autre inconvénient réside dans le fait que les porte-bébés existants ne sont pas, à la connaissance du demandeur, adaptables pour tenir compte de l'évolution de la morphologie du bébé, lorsque ce dernier peut commencer à être porté à l'âge de deux ou trois mois jusqu'à un âge de huit à neuf mois.

Le but recherché selon l'invention était de concevoir un nouveau porte-bébé qui remédie aux inconvénients précités, qui soit parfaitement apte à permettre l'introduction du bébé ou son enlèvement, apte à assurer son confort quelles que soient les positions qu'il puisse avoir en égard du porteur en appui ventral, apte à être adapté en fonction de l'âge de l'enfant, apte à lui assurer toute sécurité et protection à l'égard des chocs extérieurs.

Selon une première caractéristique de l'invention, le porte-bébé est caractérisé en ce qu'il comprend une ossature conformée monobloc présentant différentes zones successives, susceptibles de constituer une partie dossier, une partie formant siège, une partie formant appui ventral se prolongeant à partir d'une première ligne de pliure par un rabat articulé pour autoriser l'engagement aisé du bébé, ledit rabat étant agencé avec des formes définies par des lignes de pliures complémentaires, dont l'une des formes constitue une tête, ladite ossature comprenant en outre une partie formant ceinturage latéral réglable pour s'adapter à la morphologie du

bébé et assurer son maintien, et en entourant la partie formant appui central, des sangles d'attache et de liaison étant disposées par rapport à certaines zones pour permettre le port ventral du porte-bébé, ladite ossature étant ainsi agencée pour autoriser le port du bébé dans différentes positions par rapport au porteur.

Selon une autre caractéristique, le porte-bébé est caractérisé en ce que ladite ossature comprend, sur les différentes zones précitées, un insert ou armature en une matière plastique semi-rigide, disposé entre des couches de tissu, présentant sur les bordures, donnant la configuration périphérique de l'ossature, un bourrelet de finition et protection.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

- la figure 1 est une vue d'un porte-bébé représenté en position développée à plat, avant montage de ses différents éléments constitutifs,
- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale selon la ligne A.A. de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe transversale selon la ligne B.B. de la figure 1,
- la figure 4 est une vue en coupe transversale selon la ligne C.C. de la figure 1,
- la figure 5 est une vue illustrant le porte-bébé présenté sur une personne, en appui frontal,
- la figure 6 est une vue illustrant la fixation arrière du porte-bébé,
- la figure 7 est une vue en coupe transversale selon la ligne D.D. de la figure 5,
- la figure 8 est une vue en coupe selon la ligne E.E. de la figure 5,
- la figure 9 est une vue en coupe selon la ligne F.F. de la figure 5,
- les figures 10 à 12 illustrent la mise en place du porte-bébé sur le porteur,
- les figures 13, 14 et 15 illustrent le positionnement du bébé face au porteur,
- les figures 16 et 17 illustrent le positionnement du bébé dos au porteur.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustré aux figures des dessins.

Le porte-bébé est référencé dans son ensemble par (1). Il comprend une ossature (2) conformée monobloc présentant différentes zones successives susceptibles de constituer une partie dossier (A), une partie formant siège (B), une partie formant appui ventral (C), une partie formant tête (D), et une partie formant ceinturage latéral (E), des sangles d'attache et de liaison référencées dans leur globalité par (F), étant disposées par rapport à certaines zones pour permettre le port ventral du porte-bébé.

Cette ossature comprend, sur les différentes zo-

nes précitées, un insert ou armature (3) conformé et profilé pour épouser étroitement les formes de l'ossature, cet insert étant réalisé avantageusement en une matière plastique semi-rigide. Cet insert est disposé entre deux couches (4 - 5) de tissu, en présentant sur les bordures donnant la configuration périphérique de l'ossature, un bourrelet (6) de finition et de protection.

Ainsi qu'il apparaît aux figures des dessins, ladite ossature est conformée pour permettre, après le relevage et la mise en place de ses différentes parties, l'introduction, en vue du port, d'un bébé, en autorisant ainsi d'une part, son introduction et son assise en définissant des ouvertures (G) pour le passage des jambes.

Il convient dès lors de préciser les caractéristiques de chacune des zones précitées.

La partie dossier (A), qui est destinée à venir en appui ventral du porteur, se prolonge à sa partie supérieure par deux languettes d'extrémité (A.1) susceptibles de constituer des zones d'attache et de fixation avec les deux brins (F.1a) de la sangle arrière (F.1). Celle-ci est, elle-même, attachée à une boucle (F.1b) autorisant le passage d'une sangle (F.2) susceptible d'entourer la taille du porteur, ladite sangle (F.2) étant susceptible de s'engager dans un passant (A.2) formé et disposé sur le devant de la partie dossier.

La partie dossier (A) se prolonge vers le bas par une partie (B) formant siège, de largeur plus réduite, pour correspondre à l'entre-jambes du bébé, tout en lui assurant une bonne assise, en définissant avec la zone de ceinturage latéral (E) des ouvertures (G) pour le passage des jambes. Ladite zone de ceinturage (E) comprend en fait deux bras (E.1 - E.2), conformés et disposés de part et d'autre de la partie dossier, lesdits bras étant susceptibles de se replier et de se fixer l'un à l'autre par tout moyen approprié, afin de constituer un moyen de maintien ferme du bébé. Avantageusement, les moyens de fixation (E.3) sont de type auto-agrippants, tels que ceux connus dans le commerce sous les marques déposées VELCRO ou CRIC-CRAC, et il est prévu de disposer sur la face intérieure du bras (E.1) une bande de fixation (E.3a), mâle ou femelle, et sur la face supérieure du bras (E.2), une bande de fixation (E.3b) femelle ou mâle. Il peut être prévu tous autres moyens de liaison et fixation équivalents.

Selon une disposition particulièrement importante, il est prévu de disposer une patte d'attache (7) et de liaison offrant une sécurité complémentaire, susceptible de constituer avec les bras (E.1 - E.2) et la partie basse du dossier, adjacente à la partie siège, un anneau fermé évitant toute ouverture inopinée susceptible de permettre le basculement du bébé. Cette patte (7) est fixée par couture ou autrement, d'une part à ou près de l'extrémité libre du bras (E.2) et d'autre part, sur la face intérieure du bras (E.1), de

préférence au-delà de la bande de fixation (E.3a). La partie siège est destinée à être repliée et se prolonge par une partie formant appui ventral (C) s'évasant vers le haut, pour assurer un bon maintien du bébé. Sur la face de devant (C.1) de l'appui ventral (C) est prévu au moins un passant (C.2), permettant le passage, coulissement et le logement des extrémités des bras (E.1 - E.2) en position fixation permettant ainsi, d'une part, d'améliorer l'esthétique du porte-bébé sur sa partie frontale, et d'autre part, de gêner, vis-à-vis d'éléments extérieurs, tout agrippage malencontreux de l'extrémité des bras pouvant amener à leur détachement l'un par rapport à l'autre.

Il y a lieu de considérer que les bandes de fixation des deux bras sont établies sur une grande longueur pour permettre un ajustement à volonté de l'anneau de ceinturage, en fonction de la morphologie du bébé, la patte (7) pouvant être, selon les cas, dans une position d'extension ou de repliement, selon la position des bras entre eux, correspondant à une extension maximum ou minimum de l'anneau.

L'appui ventral (C) se prolonge vers le haut, par une pièce articulée (H) formant rabat et toujours intégrée dans l'ossature (2). Ce rabat est de forme par exemple trapézoïdale, comme illustré aux dessins, et comprend, de manière très particulière, à partir d'une ligne de pliure (L.1) adjacente avec l'appui central (C), une forme en berceau, présentant deux bandes (H.1) latérales en définissant intérieurement une forme en croissant de lune (H.2), séparée par une ligne de pliure inférieure (L.2), et par une ligne de pliure supérieure (L.3) se prolongeant par une forme en demi-cercle formant tête (D). Les extrémités des bandes (H.1) se prolongent par des brides (H.3) qui sont susceptibles de venir s'accoupler avec les brides formées sur la partie dossier en regard. Des passants (8) sont disposés sur chacune des brides associées au dossier, et constituent des moyens de retour des brides (H.3) sur elles-mêmes. A cet effet, les brides (H.3) et les bandes (H.1) présentent des moyens complémentaires auto-agrippants (9) constitués par une bande (9.1) du type mâle ou femelle disposée sur les brides (H.3), et une bande (9.2) complémentaire, du type femelle ou mâle, disposée sur les bandes (H.1) permettant ainsi une fermeture et attache de la face de devant de l'ossature constituée par l'appui ventral (C) et par le rabat par rapport au dossier, tous autres moyens de liaison et fixation pouvant être utilisés. Accessoirement, une bavette (I) peut être disposée et fixée à l'aide de boutons pressions (10 - 11) ou équivalent, soit sur la face de devant du dossier, soit sur le rabat (H) et en particulier, près de la zone de jointure des bandes (H.1) et des brides (H.3).

La partie tête (D) peut également être rabattue sur la forme en croissant de lune et être fixée par des moyens auto-agrippants ou boutons pressions (12).

Le porte-bébé ayant ainsi été décrit dans ses éléments constitutifs, on fait référence maintenant à ses conditions d'utilisation, en se reportant en particulier aux figures 10 à 17.

En se référant aux figures 10 à 12, le porteur positionne tout d'abord le porte-bébé sur lui. Après avoir passé les brides supérieures du dossier par l'encolure, et passé l'avant-bras entre l'une des brides et la sangle de derrière, le porteur peut ensuite attacher par les moyens de fixation d'attache rapide la ceinture transversale autour de sa taille.

Le porteur règle la position des bras de l'anneau de ceinturation et de maintien, en fonction de la morphologie du bébé à transporter, puis il repositionne les extrémités des bras sous le passant (C.2) formé sur l'appui ventral. Le rabat (H) est abaissé au maximum par rapport à la ligne de pliure (L.1) permettant d'obtenir un dégagement maximum pour l'introduction du bébé.

Selon les figures 13, 14 et 15, le bébé est introduit en étant en regard du porteur. Lorsque le bébé est convenablement stabilisé sur l'assise, le porteur relève le rabat et vient passer les brides (H.3) dans les passants disposés sur les brides associées au dossier, et par rabattement, les brides (H.3) sont fixées sur les bandes (H.1) du volet (H). La zone formant tête vient alors en appui contre la nuque du bébé, ainsi qu'illustré figure 15.

Dans une autre situation illustrée figures 16 et 17, le bébé est présenté dos au porteur. Dans ce cas là, la partie tête est repliée sur la forme en croissant de lune pour libérer le menton du bébé. Accessoirement, elle peut constituer une mentonnière.

Les avantages ressortent bien de l'invention et en particulier on souligne l'originalité de ce nouveau porte-bébé qui présente de nombreux avantages dans sa simplicité d'utilisation, dans son adaptabilité à la morphologie du bébé, dans sa tenue par l'utilisation d'un insert semi-rigide. Il permet en outre une position réversible de l'enfant, sans qu'il y ait un risque d'inconfort quelconque. En outre, l'anneau de ceinturation assure une parfaite protection, en étant rembourré, à tout choc extérieur, avec une adaptabilité à la morphologie du bébé.

Revendications

- 1 - Porte-bébé caractérisé en ce qu'il comprend une ossature (2) conformée monobloc présentant différentes zones successives, susceptibles de constituer une partie dossier (A), une partie formant siège (B), une partie formant appui ventral (C) se prolongeant à partir d'une première ligne de pliure (L.1) par un rabat articulé (H) pour autoriser l'engagement aisé du bébé, ledit rabat étant agencé avec des formes définies par des lignes de pliures complémentaires (L.2 - L.3), dont l'une des formes constitue une tête (D),

ladite ossature comprenant en outre une partie formant ceinturation latérale (E) réglable pour s'adapter à la morphologie du bébé et assurer son maintien, et en entourant la partie formant appui central (C), des sangles d'attache et de liaison (F) étant disposées par rapport à certaines zones pour permettre le port ventral du porte-bébé, ladite ossature étant ainsi agencée pour autoriser le port du bébé dans différentes positions par rapport au porteur,

et en ce que la zone de ceinturation (E) comprend deux bras (E.1 - E.2) conformés et disposés de part et d'autre du dossier, lesdits bras étant susceptibles de se replier pour entourer la partie formant appui central, et de se fixer l'un à l'autre par tout moyen approprié en assurant un réglage d'ouverture de la zone de ceinturation en fonction de la morphologie du bébé, et en ce qu'une patte d'attache et de liaison (7), assurant une fonction de sécurité, est fixée auxdits bras (E.1 - E.2) de la zone de ceinturation, de manière que les bras (E.1 - E.2), la partie basse du dossier adjacente à la partie siège, forment un anneau fermé, quelles que soient les positions de fixation des bras l'un par rapport à l'autre.

- 2 - Porte-bébé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite ossature comprend, sur les différentes zones précitées (A - B - C - D - E - H), un insert ou armature en une matière plastique semi-rigide, disposé entre des couches de tissu (4 - 5), présentant sur les bordures, donnant la configuration périphérique de l'ossature, un bourrelet (6) de finition et protection.

- 3 - Porte-bébé selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la partie dossier (A) venant en appui ventral sur le porteur se prolonge en sa partie supérieure par deux languettes d'extrémité (A.1) constituant des zones d'attache et de fixation avec les brins (F.1a) d'une sangle arrière (F.1), associée à une sangle (F.2) entourant la taille du porteur, ladite partie dossier (A) se prolongeant dans sa partie basse par une partie (B) formant siège de largeur plus réduite correspondant à l'entre-jambes du bébé en définissant, avec la zone de ceinturation latérale (E) des ouvertures (G) pour le passage des jambes.

- 4 - Porte-bébé selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits bras (E.1 - E.2) reçoivent des moyens de liaison de type auto-agrippants complémentaires.

- 5 - Porte-bébé selon les revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la partie siège (B) de l'ossature se prolonge par une partie formant appui ventral (C), ladite partie (C) présentant, sur sa face de devant (C.1), au moins un passant (C.2) autorisant le passage, coulissement, et logement des extrémités des bras (E.1 - E.2), en position de fixation.

- 6 - Porte-bébé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la zone d'appui ventral (C) est prolongée par une pièce arti-

culée (H) formant rabat, celle-ci comprenant, à partir d'une première ligne de pliure (L.1) adjacente à l'appui central (C), une forme en berceau présentant deux bandes (H.1) latérales définissant une forme en croissant de lune (H.2) avec une ligne de pliage inférieure (L.2) et une ligne de pliage supérieure (L.3) se prolongeant par une forme en demi-cercle formant tête (D).

5

- 7 - Porte-bébé selon la revendication 6, caractérisé en ce que les extrémités des bandes (H.1) se prolongent par des brides (H.3) s'accouplant avec les brides formées sur la partie dossier de l'ossature, des passants (8) étant disposés sur chacune des brides formant dossier et constituant des moyens de renvoi des brides (H.3) sur elles-mêmes pour assurer la liaison et fermeture de celles-ci à l'aide de moyens auto-agrippants (9) disposés sur les brides (H.3).

10

15

- 8 - Porte-bébé selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'une bavette (1) est disposée et fixée, soit sur la face de devant du dossier, soit sur le rabat (H), près de la zone de jointure des bandes (H.1) et des brides (H.3).

20

- 9 - Porte-bébé selon la revendication 6, caractérisé en ce que la partie tête est rabattue sur la forme en croissant de lune en étant fixée par tout moyen de liaison (12), en fonction de la position du bébé dos au porteur.

25

- 10 - Porte-bébé selon la revendication 3, caractérisé en ce que la sangle arrière (F.1) est attachée à une boucle (F.1b) autorisant le passage d'une sangle (F.2) entourant la taille du porteur, ladite sangle (F.2) étant susceptible de s'engager dans un passant (A.2) formé et disposé sur le devant de la partie dossier.

30

35

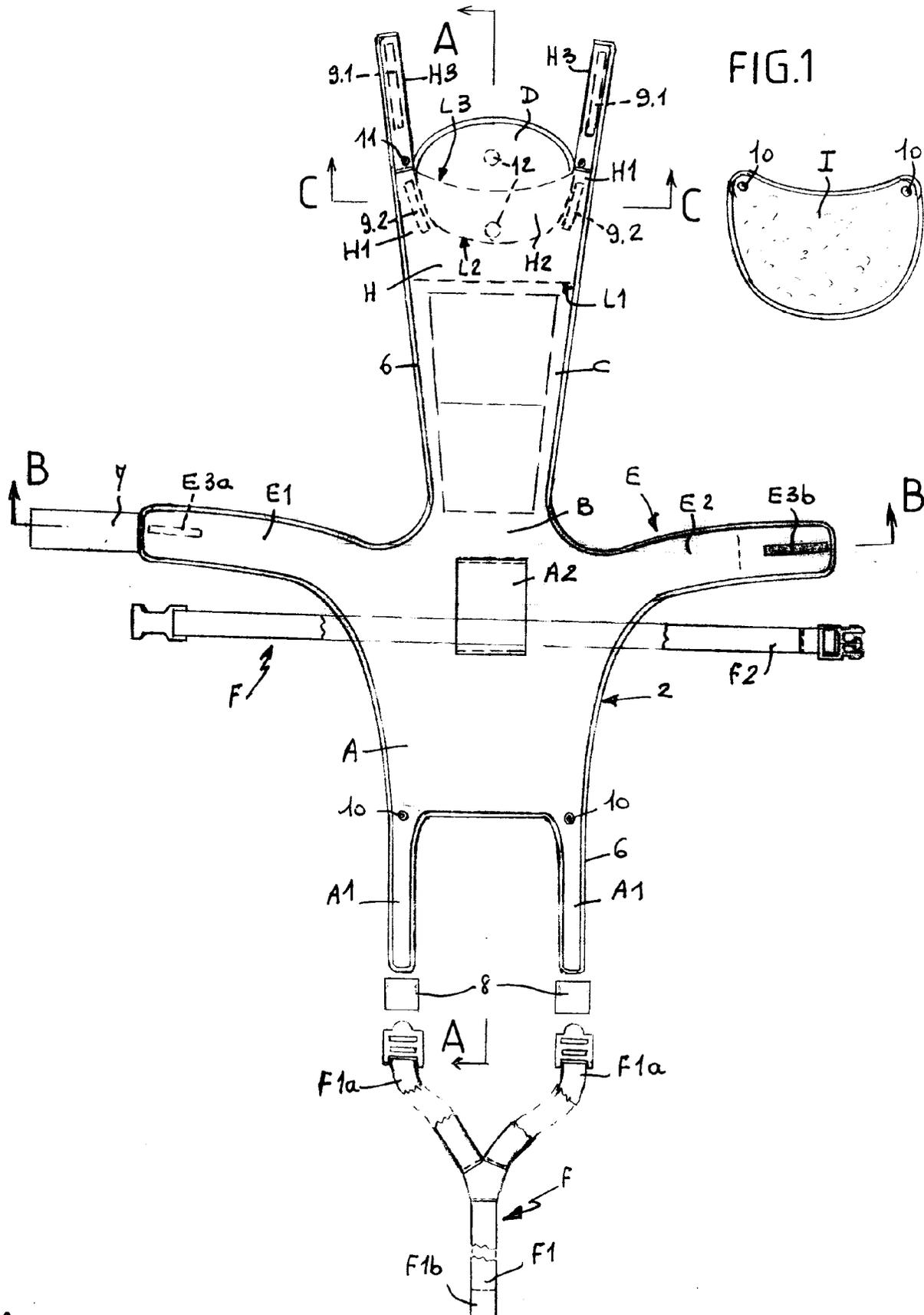
40

45

50

55

5



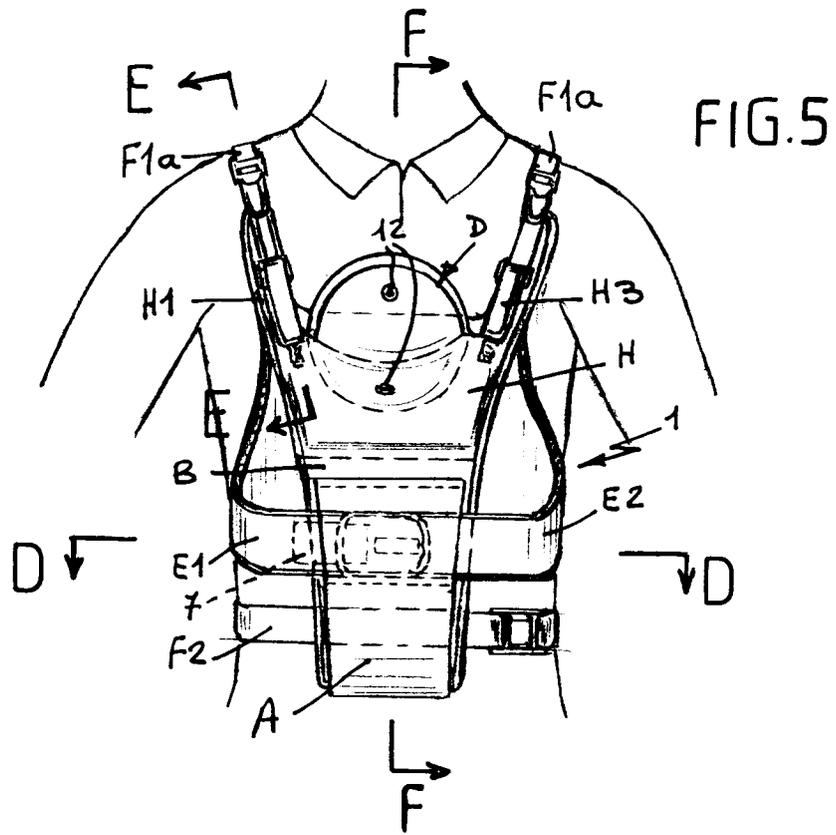
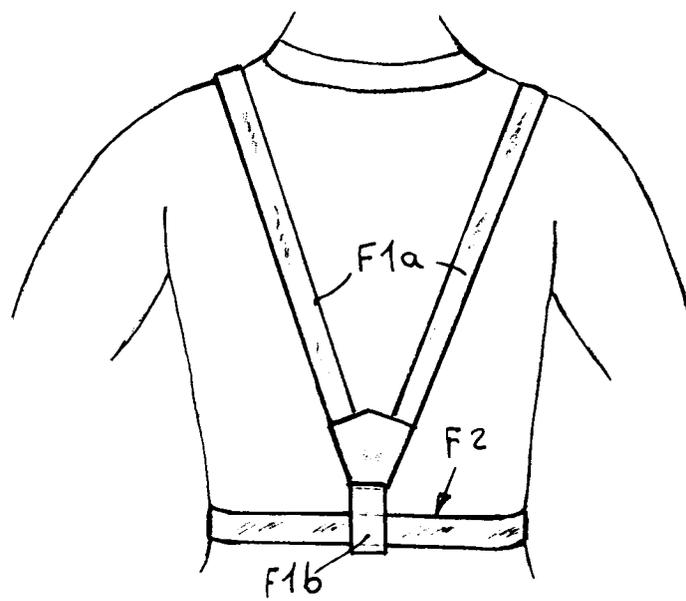


FIG. 6



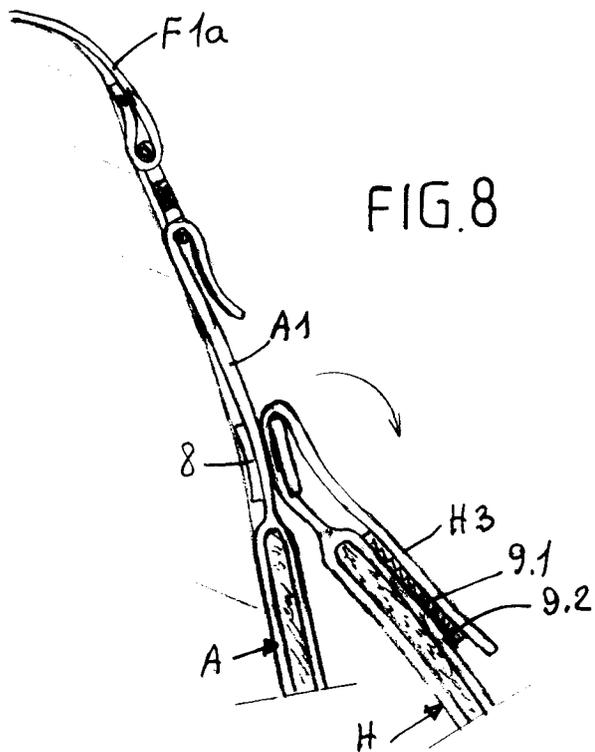
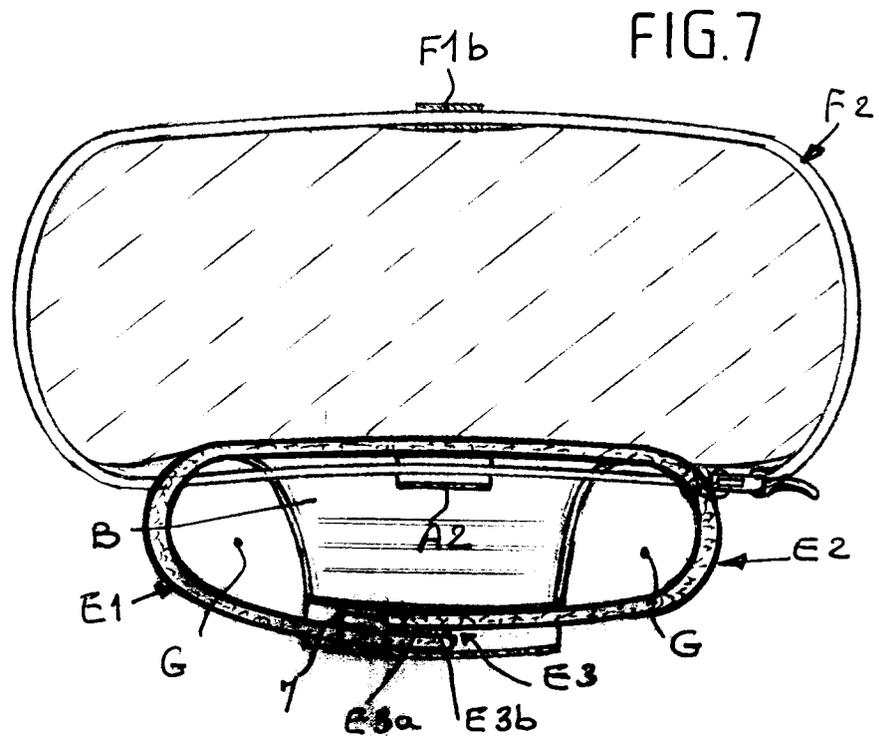


FIG.9

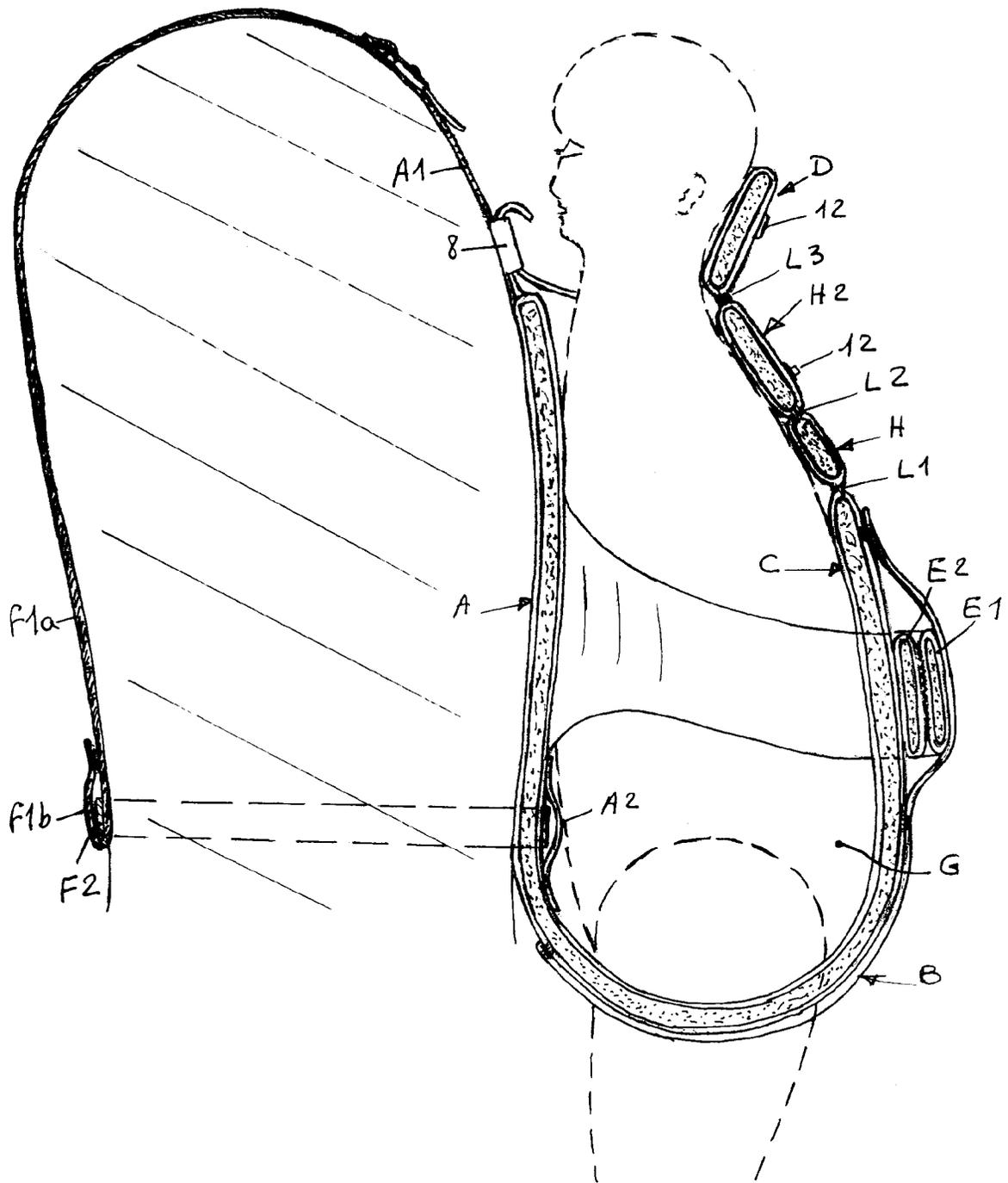


FIG.10

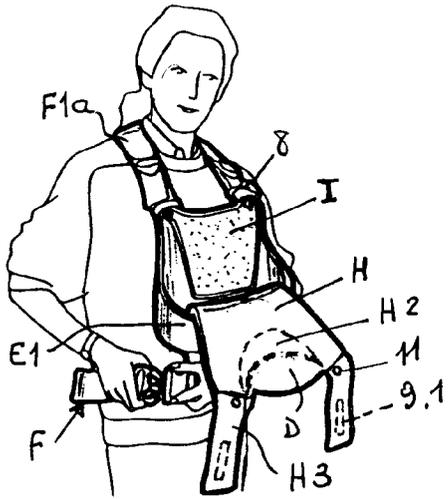


FIG.11

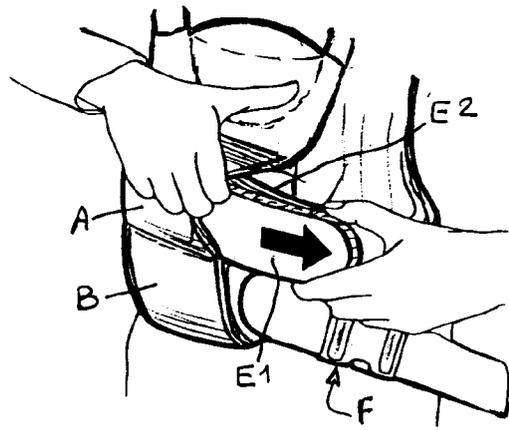


FIG.12

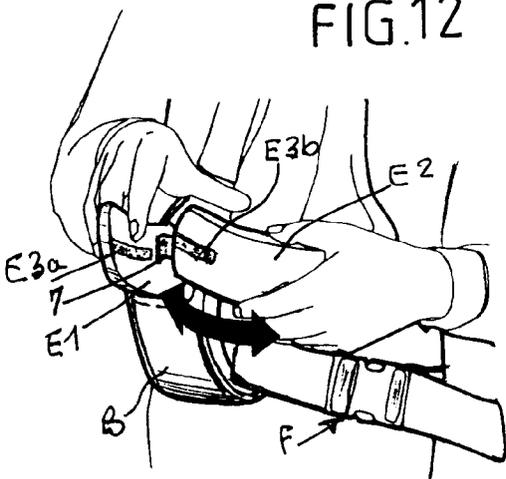


FIG.13

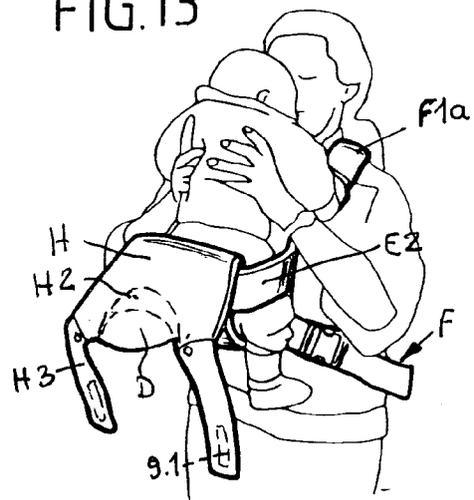


FIG.14

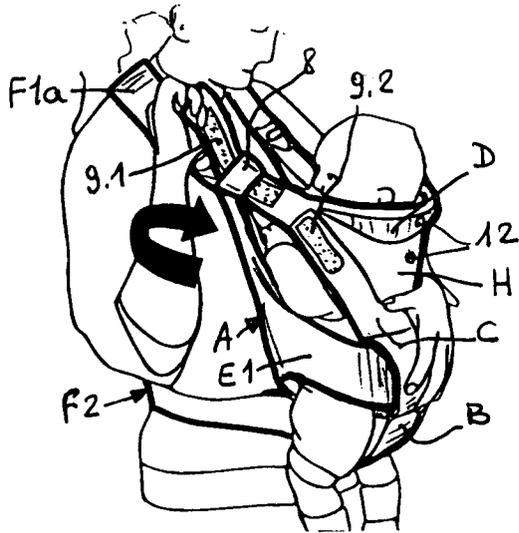


FIG.15

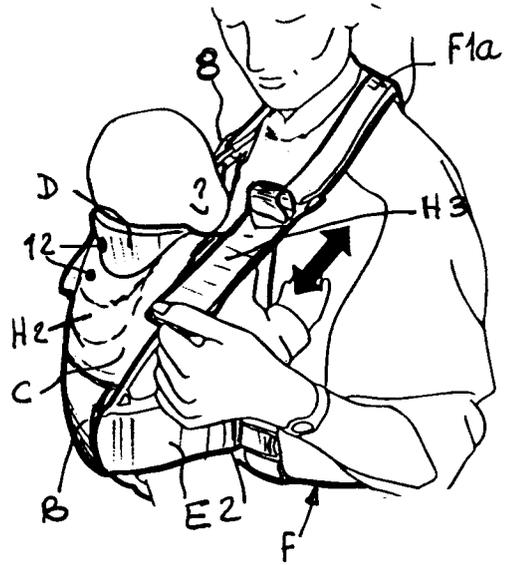


FIG.16

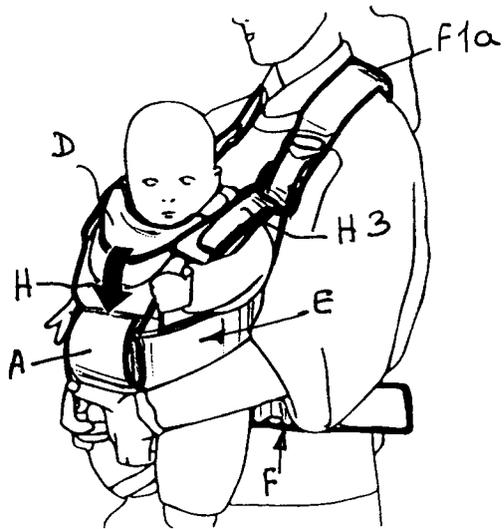
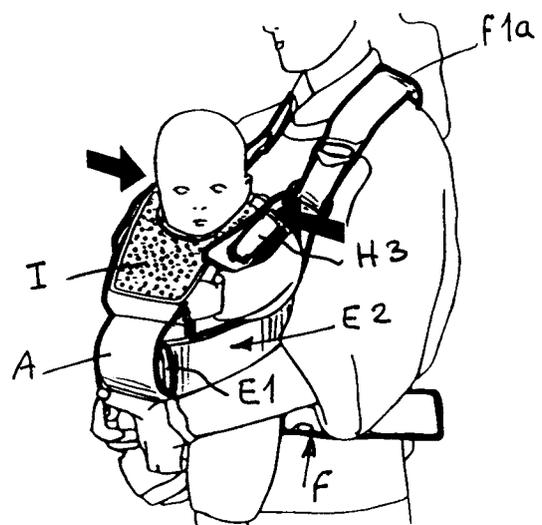


FIG.17





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 42 0042

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	US-A-4 037 764 (ALMO SNINO ET AL.) * colonne 3, ligne 23 - colonne 4, ligne 19; figures *	1-10	A47D13/02
A	US-A-5 178 309 (BICHELER ET AL.) * colonne 3, ligne 1 - colonne 4, ligne 36; figures 1-6 *	1-3	
A	FR-A-2 524 288 (BRICOUT) * page 3, ligne 20 - page 4, ligne 15; figures *	1-3	
A	US-A-4 149 687 (NUNEMACHER) * colonne 4, ligne 13 - colonne 5, ligne 6; figures *	1,2	
A	WO-A-92 16130 (GRAY ET AL.) * page 5, ligne 21 - page 7, ligne 19; figures 1-5 *	1	
A	FR-A-2 546 389 (BRICOUT) * abrégé; figures *	1-3,7,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
A	FR-A-2 481 093 (BRICOUT) * figures *	1-5,9	A47D
A	FR-A-2 404 414 (BRICOUT) * page 5, ligne 3 - ligne 18; figure 2 *	1,8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 Mai 1994	Examineur Righetti, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM L503 03/92 (P04/00)